



**JOURNÉE
NATIONALE
des
aidants**


**La
Semaine
Bleue**
À tout âge, ensemble !

Des solutions concrètes au service de nos aînés et de tous les aidants

L'Occitanie est particulièrement marquée par les enjeux liés au vieillissement. Pour favoriser la prise en charge et l'accompagnement de nos aînés et soutenir leurs proches aidants, l'ARS soutient et finance de nombreuses initiatives portées par des acteurs sanitaires et médico-sociaux. La Journée nationale des aidants, ce mardi 6 octobre, et la 75^{ème} édition de la Semaine bleue, qui se déroule du 5 au 11 octobre, sont l'occasion d'illustrer cet engagement au travers de quelques exemples d'actions concrètes, déployées au cœur de nos territoires et au plus près des besoins. Cette dynamique s'inscrit également dans les perspectives nationales, avec la tenue à l'automne 2026 de la Conférence nationale de l'autonomie (CNA), dans le cadre de la politique France Autonomie issue de la loi « Bien vieillir ».

- 1. Des solutions pour soutenir les aidants, piliers du maintien à domicile**
- 2. Des solutions pour sécuriser la prise en charge de nos aînés à domicile comme en Ehpad**
- 3. Des solutions pour le repérage et la prévention de la perte d'autonomie le plus tôt possible**
- 4. Des solutions pour moderniser et inventer l'Ehpad de demain**

Les enjeux du vieillissement en Occitanie

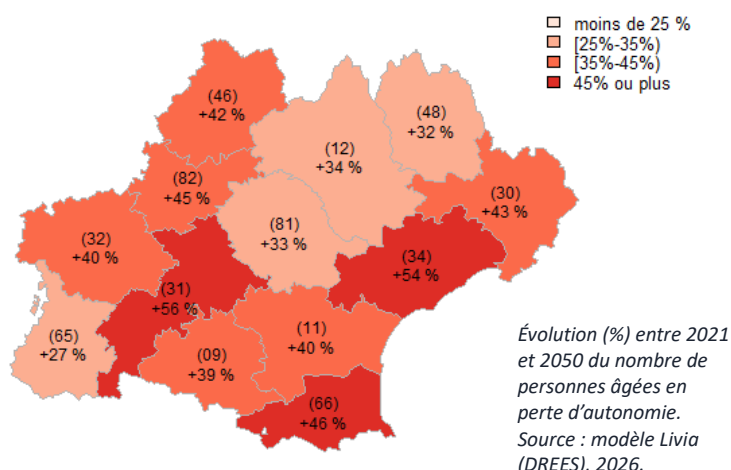
Une dynamique démographique qui appelle des réponses de proximité

L'Occitanie comptait près de 6 millions d'habitants en 2020 et pourrait atteindre 6,7 millions en 2040.

À cet horizon, **2.2 millions auront 60 ans et plus** soit + 500 000 personnes et + 600 000 personnes en 2050. Cette évolution démographique sera particulièrement marquée dans la Haute Garonne et l'Hérault.

En 2021, le nombre de personne en perte d'autonomie était estimé à 207 000 personnes. Selon les projections de la DREES-2026, en 2050, **92 600 personnes supplémentaires** seront en perte d'autonomie dont **+ de 37 000 en perte d'autonomie sévère**.

300 000 personnes
en perte d'autonomie en
Occitanie en 2050



Le vieillissement constitue un enjeu démographique, sanitaire, social et territorial majeur pour notre région. Face à ce défi, l'ARS Occitanie, les conseils départementaux et l'ensemble des acteurs du grand âge sont pleinement mobilisés. Leur objectif est d'agir au service des personnes âgées et de leurs proches.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre de **France Autonomie**, démarche nationale qui vise à construire, avec et pour les personnes âgées, une politique durable de l'autonomie. Cette politique doit être ancrée dans les territoires et fondée sur les réalités du terrain. Dans ce cadre, des travaux sont en cours dans nos territoires. Ils visent à renforcer les solutions de proximité et à mieux répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs proches.

1. Des solutions pour soutenir les aidants, piliers du maintien à domicile

→ Les Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) pour ne pas rester seul face à la situation d'aidant

Les proches aidants accompagnent au quotidien leurs proches en perte d'autonomie, souvent au prix de leur propre santé et de leur équilibre de vie. Pour répondre aux besoins de ces aidants, plusieurs solutions concrètes sont proposées pour offrir du répit, du soutien psychologique et un meilleur accompagnement. Structures de proximité, les **plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)** sont au cœur de ce dispositif. Point d'entrée essentiel pour les aidants, ces structures jouent un rôle pivot dans leur parcours en permettant de les repérer, de les informer et de les orienter vers les ressources et les solutions les plus adaptées à leur situation. En 2025, **27 PFR et 3 antennes** sont installées sur l'ensemble des départements de la région Occitanie et plus de **5 600 aidants ont bénéficié de leurs services**.

En pratique

Vous êtes proche aidant ?
Vous avez besoin de soutien, d'échanges ? De trouver des solutions ou de vous informer sur les démarches à mener ?
Contactez directement la plateforme près de chez vous en consultant [l'annuaire des PFR sur le site internet de l'ARS Occitanie](#)

Parole d'aidant : Jeanine, aidante de son conjoint

« Je m'occupe de mon mari depuis son AVC. J'étais constamment sur le qui-vive, fatiguée et isolée, avec le sentiment coupable de vouloir souffler. En contactant la plateforme de répit, j'ai enfin pu poser les mots sur ma situation. Grâce à eux, une intervenante vient à la maison deux fois par mois pour rester avec mon mari. Ce temps libre me permet de faire mes courses, de voir des amies ou simplement de respirer. Quand je rentre, je suis détendue et je peux mieux l'accompagner. »

Le répit désigne l'ensemble des solutions permettant à un proche aidant de souffler en bénéficiant d'un relais dans l'accompagnement de la personne aidée. Il peut prendre différentes formes : accueil de jour, hébergement temporaire, interventions à domicile ou encore activités favorisant le maintien du lien social. Par exemple, lorsqu'une personne accompagne au quotidien un parent âgé en perte d'autonomie, l'accueil de celui-ci quelques jours en structure spécialisée peut lui permettre de se reposer, de s'occuper de sa propre santé ou de réaliser des démarches personnelles, tout en ayant l'assurance que son proche est accompagné dans de bonnes conditions.

Parmi les dispositifs proposés le « **Temps libéré** », permet à un professionnel d'intervenir auprès de la personne aidée, afin de permettre à l'aidant habituel de souffler quelques heures, en toute sérénité. Près de **19 000 heures de répit à domicile ont ainsi été délivrées gratuitement** en Occitanie en 2025. Cette réponse de proximité permet aux aidants de bénéficier d'un temps de pause essentiel, tout en assurant la continuité de l'accompagnement de leur proche.

→ Préparer sereinement le retour à domicile après une hospitalisation

Après une hospitalisation, le retour à domicile n'est pas toujours immédiat. **L'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH)** permet de proposer **aux personnes de 60 ans** et plus une solution d'accueil temporaire en EHPAD lorsque leur état de santé ne justifie plus une hospitalisation mais que le retour chez elles doit être préparé, ou en cas d'absence soudaine de leur aidant habituel. Entièrement pris en charge, ce dispositif permet de sécuriser cette période de transition tout en offrant un temps de répit aux aidants.

70 EHPAD et 107 places labellisées sont aujourd'hui mobilisés sur l'ensemble de la région dans le cadre de ce dispositif régional.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

@ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr

→ Une ligne d'écoute régionale pour soutenir et orienter les aidants

Être proche aidant peut parfois être source d'isolement, de fatigue ou de difficultés à identifier les ressources existantes. Depuis le 1^{er} septembre 2026, la ligne régionale d'écoute « **Allo Aidants Occitanie** » (**0806 806 830**) apporte un soutien gratuit, confidentiel et anonyme aux proches aidants **chaque soir de 18 h à 21 h** (jours fériés inclus). Cette ligne prolonge l'accompagnement proposé par les 27 plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) réparties sur l'ensemble de la région.



→ Des dispositifs régionaux pour mieux coordonner les réponses et informer les aidants sur les solutions disponibles

Pour mieux accompagner les personnes atteintes de maladies neurodégénératives et leurs proches, l'ARS Occitanie soutient deux dispositifs régionaux complémentaires. **MND Occitanie** agit sur la formation, la sensibilisation, l'orientation et l'amélioration des parcours des aidants et des professionnels. La **Mission Régionale Aidants** assure la coordination des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) et des Pôles Partenaires Aidants (PPA), ainsi que la communication sur l'offre destinée aux aidants.

Ces actions contribuent à rendre l'offre régionale plus **coordonnée, plus lisible et plus accessible**, au plus près des besoins des aidants et des territoires.

Cette dynamique se renforce avec le déploiement progressif des **Pôles Partenaires Aidants**, déjà présents dans le Gard, l'Ariège, le Tarn-et-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Leur objectif : faciliter l'accès des aidants aux solutions existantes, notamment aux dispositifs de répit. Pour y parvenir, les Pôles partenaires aidants mettent en réseau les acteurs locaux afin de mieux repérer les besoins, informer les aidants et les orienter vers les solutions adaptées près de chez eux. Ils permettent également aux professionnels de mieux identifier les ressources disponibles et de les mobiliser plus facilement.

À travers ces dispositifs, l'ARS Occitanie réaffirme son engagement en faveur de la santé et de la qualité de vie des aidants, en reconnaissant pleinement leur rôle essentiel auprès des personnes en perte d'autonomie.

Pour en savoir plus :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/accompagnement-et-soutien-des-aidants-en-occitanie#:~:text=Une%20C3%A9quipe%20de%20psychologues%20sensibilis%C3%A9s,totalit%C3%A9%20par%20l'ARS%20Occitanie>

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

@ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr

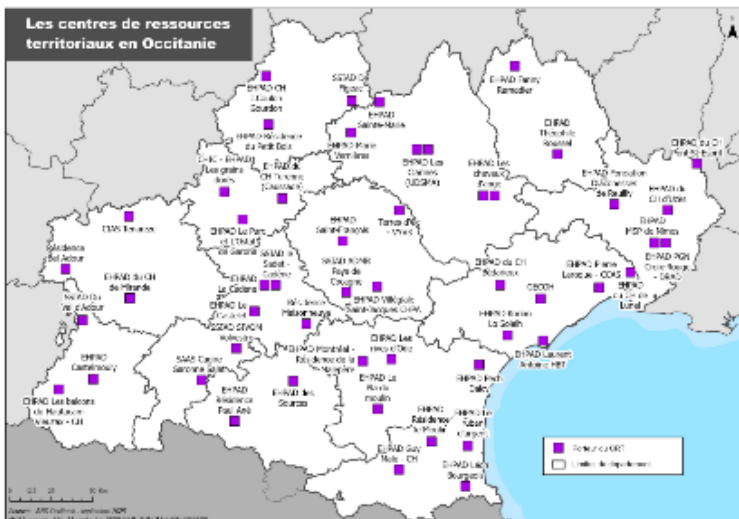
2. Des solutions pour sécuriser la prise en charge de nos aînés à domicile comme en Ehpad



➔ **Renforcer l'accompagnement pour favoriser le maintien à domicile après une perte d'autonomie**

[Voir la vidéo](#)

Derrière le slogan « **Le choix de vieillir chez moi** », les centres de ressources territoriaux déployés en Occitanie sont des dispositifs qui visent à permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester à domicile quand les aides habituelles ne suffisent plus. Ces équipes proposent un accompagnement renforcé par des professionnels du grand âge (ergothérapeutes, soignants, animateurs...). Leur mission : sécuriser le quotidien (aménagement du logement, téléassistance, consultations, prévention) et maintenir le lien social (activités conviviales, soutien aux aidants). Ces dispositifs s'adressent aux plus de 60 ans fragilisés, notamment après une hospitalisation, ainsi qu'à leurs proches. L'accès se fait via le médecin traitant ou directement auprès du Centre de ressources territorial local.



En 2026, **33 Centres de ressources territoriaux** sont déjà actifs dans toute la région. Ils seront 40 dès 2027 complété par la création de 2

48 CRT et 3 dispositifs de ressources territoriaux en Occitanie d'ici 2028

dispositifs de ressources territoriaux. L'objectif est de disposer de **48 CRT et 3 dispositifs de ressources territoriaux d'ici 2028**. « Le choix de vieillir chez moi » incarne une réponse qui concilie sécurité, autonomie et vie sociale, afin de permettre aux seniors en perte d'autonomie qui le souhaitent, de rester chez eux le plus longtemps possible.

L'Aveyron, territoire d'expérimentation

Sur ce modèle, une expérimentation est menée en Aveyron : **le Démonstrateur de l'Autonomie** porté par l'ARS Occitanie et le Conseil départemental de l'Aveyron est un projet innovant unique visant à tester, à l'échelle d'un département et sur une durée de cinq ans, de nouvelles modalités d'accompagnement à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Dans ce cadre, le territoire aveyronnais, composé de six bassins de vie sera entièrement couvert avec 3 centres de ressources territoriaux et 3 dispositifs de ressources territoriaux. L'engagement de l'Agence sur cette expérimentation représente **un investissement de 1,7 millions d'euros par an sur 5 ans**.

Pour en savoir plus :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/des-nouvelles-solutions-pour-avoir-le-choix-de-vieillir-chez-soi>

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

@ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr

→ Des infirmières de nuit mutualisées entre EHPAD pour sécuriser la prise en charge nocturne des résidents

Afin de garantir la continuité des soins, sécuriser la prise en charge nocturne des résidents en EHPAD et éviter des transferts inappropriés vers les services d'urgence, l'ARS soutient le déploiement de dispositifs d'infirmiers mutualisés entre EHPAD. L'objectif est d'assurer une présence infirmière de nuit, en astreinte ou en garde.



Aujourd'hui, près de **500 EHPAD** de la région, soit **plus de 60 % des établissements**, en bénéficient déjà, couvrant environ **35 000 résidents** grâce à 61 dispositifs mutualisés.

Leur mise en place repose sur la mobilisation conjointe de nombreux acteurs du secteur sanitaire et médico-social (EHPAD, hôpitaux, HAD, SSIAD, associations, URPS infirmiers avec le projet DIANE). Ce déploiement, **financé par l'ARS à hauteur de 3,43 M€**, s'inscrit dans une dynamique engagée depuis plus de 8 ans et poursuit une ambition claire : permettre, à terme, l'intervention d'un infirmier la nuit dans chaque EHPAD de la région.

3. Des solutions pour le repérage et la prévention de la perte d'autonomie le plus tôt possible



En Occitanie, parmi les mesures phares, l'ARS soutient activement le programme **ICOPE** qui vise à détecter précocement la fragilité à partir de 60 ans, et à engager des actions ciblées pour préserver les capacités fonctionnelles des seniors.

Développé dans le cadre d'une expérimentation régionale depuis 2019, ce programme bénéficie de l'expertise du Gérotopôle du CHU de Toulouse pour l'ensemble de nos 13 départements. Dans notre région **66 000 seniors** ont déjà pu en bénéficier et **7 500 professionnels ont été formés** en intégrant la prévention de la fragilité dans leurs pratiques.

Le succès du déploiement du programme ICOPE en Occitanie s'appuie sur la mobilisation très active sur le terrain de nombreux acteurs de santé comme les Communautés professionnelles territoriales de santé, les maisons de santé pluriprofessionnelles, et l'engagement des animateurs de territoire et des professionnels de santé de toute la région au plus près des besoins de nos seniors. Soutenu par le ministère de la Santé, le programme ICOPE est aujourd'hui en cours de généralisation à l'échelle nationale pour garantir un parcours de prévention en mettant en lien les acteurs et en positionnant le senior en tant qu'acteur de sa santé.



Chacun peut réaliser gratuitement une première auto-évaluation de ses capacités directement depuis son smartphone, grâce à **l'application ICOPE MONITOR**. En quelques minutes, elle permet de faire un premier point sur sa santé et de repérer d'éventuelles fragilités.

L'application est gratuite et disponible en téléchargement : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.universaltools.icipemonitor&hl=fr>

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

@ARS_OC

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)
vincent.drochon@ars.sante.fr
04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

4. Des solutions pour moderniser et inventer l'Ehpad de demain

En Occitanie, l'ARS, en partenariat avec les conseils départementaux, se mobilise pour accompagner la transformation des EHPAD afin de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des personnes âgées. L'objectif : faire émerger des lieux de vie plus ouverts, repensés pour encourager l'autonomie, préserver la santé et garantir la dignité de chacun tout en prenant en compte les enjeux en matière de développement durable particulièrement importants dans notre région.



Le **Ségur Investissements** a été un véritable catalyseur pour le soutien aux projets d'investissement en EHPAD entre 2021 et 2024, grâce à un financement exceptionnel de **100,4 M€** issu du Plan National de Relance et de Résilience alloué par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) complété par **près de 67M€ investis par l'ARS Occitanie**.

En 2025 et 2026, l'engagement de l'ARS Occitanie se poursuit avec un complément conséquent de l'enveloppe nationale par des fonds régionaux, qui représentent désormais 60% des financements alloués. **135 projets de reconstruction et de rénovation d'EHPAD** ont été ainsi soutenus par l'ARS dans nos 13 départements.

À ce jour, **60 EHPAD ont déjà été modernisés ou reconstruits**, et les travaux sont en cours pour 55 autres établissements ! ([Consultez les exemples de projets près de chez vous dans nos départements](#))

En 2025, **33 projets spécifiques d'amélioration de la performance énergétique des EHPAD** ont également été financés en Occitanie pour un total de **4.8M€**.

L'ARS Occitanie s'appuie sur le réseau des CTEES (Conseillers en transition énergétique et écologique en santé), professionnels chargés d'accompagner les établissements de santé et médico-sociaux dans leur transition écologique.

Pour en savoir plus

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/exemples-de-projets-deja-mis-en-service>
[Gestion de la canicule en établissement](#)
[Agence régionale de santé Occitanie](#)

Zoom sur la reconstruction de l'EHPAD La Loge de Mer à Canet-en-Roussillon (Pyrénées-Orientales)

Achevée en 2026 la reconstruction de cet établissement s'inscrit pleinement dans son environnement urbain et dans la vie locale. Pensé dans une logique de « chez soi », le nouvel EHPAD propose des petits hameaux favorisant une vie de quartier et des logements spacieux de 25 m², personnalisables et organisés pour mieux préserver l'intimité et les habitudes de vie des résidents. Le soutien du Ségur de la santé permet également de construire un établissement plus confortable, accessible et durable : amélioration du confort en période de fortes chaleurs, recours aux énergies renouvelables et à des matériaux biosourcés et géosourcés, suivi des consommations énergétiques, ainsi que mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité.



Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

@ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr